

Postes de secrétaire et secrétaire-suppléant : suite aux démissions de Nicole Bachmann et de Bernadette Steiner, respectivement des postes de secrétaire et de secrétaire-suppléante de notre conseil, nous avons le plaisir de vous présenter ce soir, Mme Pauline Héritier pour le poste de secrétaire et M. Antoine Michel pour le poste de secrétaire-suppléant.

Le président prie Mme Héritier et M. Michel de s'avancer devant l'assemblée. Applaudissements.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

STEP : la construction de la STEP ne donnera pas droit à des subventions car nous ne rentrons pas dans les critères. Production de biogaz : la STEP serait assez grande pour une gazéification. Une solution qui pourrait être retenue est de produire de l'électricité avec le gaz produit par la STEP. Le coût d'une telle installation est estimé à 2 millions. Il faudra analyser si cet investissement en vaut la peine. Le département de l'énergie m'a indiqué qu'il n'y aurait pas de subvention pour le biogaz. Par contre, si la STEP est autonome au niveau énergétique, des subventions peuvent intervenir pour l'étude du financement et le surcoût de construction. Micropolluants : les chiffres sont alarmants, il serait peut-être judicieux d'investir dans ce sens. L'analyse du rapport final nous renseignera. Le glossaire demandé vous a été envoyé.

M. Guy-Daniel Beney

Police : le totem à l'entrée du village côté Yverdon a été détruit. L'auteur des faits ne s'est pas annoncé. Si vous avez des informations à ce sujet, merci de nous les transmettre. La mesure pour le Chemin du Poyet a été légalisée le 23.12.2020 avec la pose des panneaux.

Urbanisme : lors de sa première séance de l'année 2021, la municipalité a pris connaissance d'un courrier envoyé, par la DGE (Direction Générale de l'Environnement) et contresigné par le Directeur de la Direction Générale des Immeubles et Patrimoine, aux cinq propriétaires des chalets situés dans la forêt avant la plage du port. Un courrier identique a été reçu par les cinq bénéficiaires de DDP du village des pêcheurs où se situent encore quatre constructions. La commune a reçu le même courrier, un peu moins sec, pour le refuge Goncerut. La DGE précise que ces constructions ne correspondent plus aux objectifs de l'aménagement du territoire et de protection de la nature et qu'ils doivent être démolis au 1^{er} avril 2021. La municipalité a réagi, principalement en ce qui concerne le refuge, mais également pour le village des pêcheurs. Dans le cadre du PPA des plages et de la révision du plan d'affectation communal, il est prévu de trouver une solution pour préserver cette zone. Ces courriers nous étonnent car les services cantonaux étaient au courant depuis presque une année. La municipalité a répondu par un courrier, assez sec, relevant ce dictat du canton. Elle n'a pas apprécié d'être mise devant le fait accompli, sans discussion ou avertissement préalable. Elle a demandé une entrevue avec les services concernés. Ce dossier, très sensible, est suivi par la municipalité.

Mme Emmanuelle Bigot

Administration communale : l'éclairage de sécurité est posé. Une réflexion est en cours sur la réorganisation des locaux car du personnel supplémentaire devrait arriver et on commence à être un peu serré dans certains bureaux.

Salle triple : l'entreprise de terrassement et le maçon vont prochainement quitter les lieux. La charpente devrait être posée entre février et mars. Les travaux de peinture, d'installation de chauffage, de ventilation etc. sont en cours.

Petite-Amérique : le préavis concernant le sol n'est pas encore prêt.

Collège. pavillon enfantine : la fenêtre cassée a été réparée. Le préavis reste ouvert.

Brit II : le problème de légionellose n'est pas résolu. Nous attendons une offre.

M. Guy-Daniel Beney

Commission stationnement et mobilité : une longue séance s'est tenue jeudi dernier. M. Jean-Pierre Chapuisod, qui a démissionné du conseil communal, a été remplacé par M. Soprano Marinelli pour le PLR. M. Marc Jehouda est secrétaire de cette commission.

Ordre du jour

1.

2. Préavis 2020/16 Règlement du personnel communal. Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc: Rapporteur Monsieur Isidro Calvet
Cette commission, à la majorité, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

L'amendement suivant est déposé par le groupe UDC. M. Viktor Zeiter en donne lecture.

Le groupe UDC, propose de modifier l'article 46 actuel, lettre e) du Règlement du personnel communal, comme suit :

e1) 10 jours, octroyés au père ou à la compagne, à prendre dans un délai de 6 mois après la naissance d'un enfant.

e2) 10 jours supplémentaires octroyés au père ou à la compagne, à prendre dans un délai de 6 mois après la naissance d'un enfant, au libre choix de l'employé, non rémunérés.

Les raisons suivantes sont invoquées :

- les suisses ont accepté par 60% des votants, le 27 septembre 2020, le congé paternité de 10 jours pour tous les employés.
- Eviter un fossé entre les employés de la fonction publique et les employés du privé.
- Eviter une inégalité entre les communes.
- Eviter le principe de deux poids deux mesures.
- Ce n'est pas une obligation d'appliquer à la lettre le règlement du personnel cantonal (autonomie communale).
- Est-ce vraiment nécessaire d'octroyer ces jours supplémentaires alors que l'économie vit des moments difficiles ?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC vous demande d'accepter l'amendement précité.

Mme Anne-Sophie Betschart

Je suis très étonnée par cette proposition. Vous parlez d'autonomie communale mais, en même temps, vous dites ne pas vouloir de disparité entre les communes. Je ne comprends pas. Ce n'est pas correct. Si vous voulez l'autonomie communale, la commune a le droit de modifier son règlement du personnel selon ses souhaits. En plus, durant la campagne de la votation fédérale, les bienfaits du papa à la maison ont été largement évoqués. Je trouve que la modification de cet article ne met pas en danger la commune au niveau financier, cela permet de montrer à quel point nous avons intérêt de faire une politique familiale de bonne qualité. Je vous propose de ne pas accepter cet amendement.

M. Pascal Rebeaud

Les deux arguments des partisans de ce congé paternité qui reviennent toujours sont les suivants : les pères peuvent s'impliquer de manière plus significative dans le nouveau quotidien de la famille et soulager la tâche des mères, ainsi toute la famille bénéficie du congé paternité. Le congé paternité améliore la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

C'est ce que vise l'amendement proposé que je vous propose de soutenir.

M. Nicolas Liechti

Je suis surpris par cet amendement. Je trouve que nous avons la chance de pouvoir voter un texte progressiste, qui va de l'avant et qui est un tout petit pas comparé à d'autres pays en Europe. Je trouve navrant qu'une partie de notre assemblée propose un coup de frein par rapport à une avancée sociale. J'engage le conseil à réfléchir au futur et à voir un peu plus loin que ce qu'on faisait il y a 50 ans.

M. Baptiste Antoniazza

Je souhaite relever le fait que si on donne un congé non-payé, ce n'est pas un congé. Certaines personnes ne pourront pas se permettre de prendre ces 10 jours supplémentaires s'ils ne sont pas rémunérés. Cet amendement est un non-sens à mon avis.

M. Viktor Zeiter

Pour répondre à Mme Betschart à ma connaissance, à ce jour, seule la commune de Lausanne a accordé 20 jours de congé paternité. On pourrait bien donner 30 jours que cela ne me gênerait pas, mais j'attends un retour de la part des employés qui en bénéficient. Financièrement, pour notre commune, la charge est acceptable. Mais c'est l'ensemble qu'il faut voir, sur le canton beaucoup d'employés sont concernés. La campagne du PS vise à tout faire pour imposer ce point au canton et ensuite cela revient dans les conseils communaux. Pour l'équité, je vous demande d'appuyer cet amendement.

Mme Claudine Hug

Je suis sans voix. En ce qui concerne la politique familiale, la Suisse n'est vraiment pas en avance sur toute l'Europe. Par exemple, la Suède octroie 480 jours de congé parental dont 60 jours doivent obligatoirement être pris par le père et payés à 80%. On peut constater que la Suède est un pays qui marche bien, que le taux de natalité est de près de 2 enfants par femme. Ces avancées se font commune après commune, canton après canton. La famille doit être mise en avant. Pour la famille, je vous demande de voter ce préavis tel que présenté par la municipalité.

M. Baptiste Antoniazza

Je souhaite rebondir sur le terme « équité » qui a été utilisé. Quid de l'équité pour la femme qui doit porter, presque à elle seule, la charge de l'enfant en bas âge, ce qui péjore sa carrière. Je pense que c'est plutôt une avancée vers l'équité que d'octroyer un congé paternité plus long.

M. Martin Schnorf

Je suis membre du CD de l'ARAS (Association régionale d'action sociale) qui s'occupe de tout le domaine santé du Nord Vaudois. Récemment, nous avons également changé le règlement du personnel et les 20 jours ont été validés comme pour l'Etat de Vaud.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement proposé par le groupe UDC.

OUI - 11 NON - 27 ABST - 5

L'amendement est refusé.

Nous passons au vote du préavis 2020/16 tel que présenté dont les conclusions sont :

D'accepter la modification de l'article 46 du règlement du personnel communal sous réserve de son approbation par le chef du département en charge des communes.

OUI - 28 NON - 12 ABST - 3

Le préavis 2020/16 est accepté à la majorité.

3. Préavis 2020/17 Route de Rovray - demande de crédit d'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Étroit
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc: Rapporteur Monsieur Pascal Rebeaud

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2020/17 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à procéder à l'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Étroit, pour un montant arrondi de CHF 37'000.00.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de CHF 37'000.00 sur 2 ans, compte 9143.14 (routes communales à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 18'500.00 par année sur 2 ans.

Le préavis 2020/17 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 2020/18 Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.-- pour le projet de réhabilitation de la STEP d'Yvonand.
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc: Rapporteur Madame Christiane Brügger

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2020/18 dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la municipalité un crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour le projet de réhabilitation de la STEP d'Yvonand.
2. De financer cette étude par les liquidités courantes pour un montant de CHF 150'000.00 TTC.
3. D'amortir le montant de CHF 150'000.00 sur 30 ans, compte 9141 (réseaux d'égouts et d'épuration à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 460.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 5'000.00 sur 30 ans.

Le préavis 2020/18 est accepté à l'unanimité.

5. Interventions individuelles

M. Bernard Krieger

Comme bon nombre d'entre vous, j'ai pris connaissance de la missive envoyée par le canton concernant la démolition du village des pêcheurs. Nous venons de vivre une année 2020 peu réjouissante et notre département général de l'environnement, peu scrupuleux, attend la veille de

Noël pour ordonner, et ceci sans préavis, la démolition des baraques des pêcheurs à leurs propriétaires. Comment un service cantonal, normalement au service de la population, peut-il crucifier ses citoyens ? Est-ce que ce sont des personnes sans cœur ou dépourvues de tout sentiment ? Ou est-ce tout simplement du dictat ? La question reste ouverte et l'avenir nous le dira. Il y a quelques années, Françoise Guilloud, déjà engagée à la sauvegarde de ce site nous a convaincu de reprendre l'organisation de la fête de la bondelle, victime de son succès et devenue trop lourde pour l'ami Ottonin. C'était juste pour une année, alors j'ai dit « ok ». L'aventure s'est renouvelée durant sept ans jusqu'au jour où l'état de santé de mon ami Luc ne lui permit plus d'assumer le fumoir. C'est à l'arrivée de notre nouveau et unique pêcheur professionnel, Pierre-Alain Chevalley, que la manifestation va renaître et cette fois-ci, toujours avec la volonté de Françoise, c'est Gilbert Noverraz qui en reprend l'organisation avec l'aide de beaucoup d'entre nous. Depuis cette annonce, une seule idée m'obsède, sauver le village des pêcheurs. Pour cela, il faut stopper et repousser au maximum le délai de démolition, ce qui nous permettrait par la suite de réhabiliter le site par un projet concret. Début janvier, je me suis tourné vers le groupe PLR pour obtenir le soutien au lancement d'une pétition afin de récolter un maximum de signatures. Par la suite, on m'a informé que notre pêcheur ne restait pas les bras croisés et s'investissait à la création d'une association non lucrative. Magnifique ! Voilà le projet qui manquait. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, j'ai appris que notre municipalité n'est pas restée sans réaction et a écrit au canton son étonnement et son incompréhension, sachant que nous sommes à la veille d'un PPA sur cette zone. Ce week-end, en analysant la situation et en reprenant mes objectifs principaux, je réalise qu'en lançant une pétition en pleine campagne électorale, cette pétition prend indéniablement un caractère politique. Je pense et reste persuadé qu'une telle action doit être bénéfique au village et que personne n'a le droit de s'approprier politiquement un patrimoine communal. Ce serait plus judicieux de la part du conseil ou d'un groupe de suivre l'exemple de notre exécutif qui s'est engagé unanimement à cette cause. En conclusion, je propose et demande le soutien des trois partis en présence. Si demandé, je propose à notre Président d'accorder une pause afin que les partis puissent délibérer séance tenante.

Mme Claudine Hug

Je remercie notre collègue Krieger pour son intervention, je suis de tout cœur avec lui. J'avais préparé un texte que je vais, tout de même, vous transmettre.

Il y a quelques années, j'avais déposé une résolution afin de sauvegarder l'accès à la tour St-Martin, bijou du patrimoine régional très apprécié. Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir qu'une association s'est créée afin de sauvegarder le village des pêcheurs qui est voué à la démolition, village qui fait partie du patrimoine communal et cela d'autant plus qu'un pêcheur y exerce son métier. C'est ici un bel exemple d'une économie circulaire et locale. Je propose donc aux membres de ce conseil de voter la résolution suivante :

Le conseil communal s'engage, dans la mesure de ses moyens, à faire tout son possible pour sauvegarder notre village des pêcheurs, de soutenir l'association de même que de signer la pétition initiée par le PLR local qui circule présentement.

M. Alexandre Lecourtier

J'ai eu le plaisir de participer avec Hanspeter Tschäni à la première assemblée ayant pour but de créer une association de sauvegarde du village des pêcheurs. J'invite ceux qui souhaitent soutenir ou participer à ce mouvement à se joindre à l'association afin de constituer un tissu aussi hétérogène que possible pour que nous ayons du poids dans les discussions avec le canton. Je fais cela à titre personnel. Je soutiens cette démarche. La situation sanitaire nous oblige à procéder de manière particulière, principalement par Facebook ou par mail. Je suis heureux d'entendre que des mouvements de tous partis et de tous horizons se joignent à cette vision de sauvegarde de l'endroit.

M. Hanspeter Tschäni

J'étais hier à une réunion qui a pour but de lancer une association pour la sauvegarde du village des pêcheurs. Le but de cette association n'est pas de lutter contre le canton pour qu'il renonce à la destruction de ces cabanons. Le but de l'association est d'imaginer une utilisation future de cet endroit à long terme. Naturellement, nous espérons tous que les cabanons ne soient pas détruits. Au delà de ça, nous aimerions réfléchir au moyen d'utiliser cet endroit magnifique et typique de notre village au bénéfice de toute la commune.

M. Gabriel David

Déjà bien des personnes ont signé cette pétition depuis 23 heures.

M. Soprano Marinelli

Nous avons parlé de patrimoine historique lacustre, nous avons parlé de la famille, soit les liens du sang. Je souhaite faire une intervention sur les sociétés locales. Il y a un dicastère qui se nomme « Bâtiments et sociétés locales ». Yvonand compte un nombre élevé de sociétés locales, 33 inscrites, regroupant probablement près de 900 membres, sans compter les proches qui gravitent autour de ces derniers. Une grande partie de ces membres sont des contribuables de notre commune. A ma connaissance, ces sociétés fonctionnent au bénévolat, mais surtout de manière traditionnelle. J'entends par là qu'elles sont amateurs, fortement enracinées dans le village de par sa situation géographique. Au delà de ces considérations identitaires, elles alimentent une vie locale intergénérationnelle souvent conviviale et accessible tant par leurs activités propres, leurs manifestations ou encore leurs réceptions, des éléments nécessaires à leur survie financière et à la continuité de leurs activités, nécessaires également à la cohésion sociale du village et à éviter qu'Yvonand devienne une cité dortoir dont on a souvent parlé au sein du conseil. Elles sont un patrimoine, certes immatériel, d'Yvonand mais en façonnent aussi sa vie et sa connaissance hors du village. Elles font connaître les beaux atouts Tapa-Sabllia. Elles sont un acteur économique non-négligeable de par leur tendance à travailler avec les commerçants, les entreprises locales ou encore tout simplement à fréquenter les établissements publics après leurs activités. Ma crainte est simple, elle vient du cœur, elle vient tout simplement que je suis d'Yvonand et fier de l'être. Comment vont-elles sortir de cette pandémie qui aura un impact sur leurs membres des plus jeunes aux plus anciens ? Voilà le sujet de mon interpellation : tout en sachant que le pouvoir politique ne peut pas tout régler, il peut toutefois contribuer à améliorer les conditions cadres et accompagner les sociétés locales dans leur vie au quotidien. Si des initiatives sont en cours, comme ailleurs, je vous en félicite. Dans le cas contraire, j'invite la municipalité, les conseillers communaux, à se faire une réflexion sur le sujet, par exemple en créant un cahier des charges par rapport au dicastère ou une commission permanente qui puisse évaluer la situation des sociétés locales dans ce village. Tout ceci pour le bien de ses acteurs associatifs et de ses habitants.

Mme Emmanuelle Bigot

Je remercie Soprano pour son message. Effectivement, le dicastère 03, dont je suis en charge, comporte les sociétés locales. Nous avons eu des demandes de la part de certaines sociétés de pouvoir bénéficier d'arrangements concernant les loyers. On a pu leur répondre positivement et nous espérons que ce geste sera apprécié. Il est vrai que je ne parle pas souvent des sociétés locales, surtout en ce moment car il ne se passe rien. Je rappelle que je suis à disposition de toute société locale qui aurait une demande ou des besoins. Je suis également à disposition de l'USL pour des demandes plus groupées.

M. Soprano Marinelli

Nous avons Agenda 21 qui normalement devrait se terminer cette année. Sur le site de la commune les actions font référence à 2011 et 2014. Un compte-rendu des activités sera-t-il fait avant la fin de la législature ? Qu'advient-il d'Agenda 21 pour la suite ?

M. Romano Dalla Piazza

J'ai pris note de la demande au sujet du bilan. J'avais présenté, devant ce conseil, un bilan sur les actions menées dans le cadre d'Agenda 21. Agenda 21 ce n'est pas terminé mais remplacé par Agenda 2030. La municipalité a accepté de mettre plus de moyens à disposition de notre déléguée Agenda 2030. Un groupe de coordination Agenda 2030 a été créé, il propose des actions régulières dans le cadre du développement durable sur le plan communal.

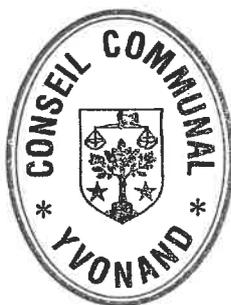
La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absent : le même.

La séance est close à 21 h 10. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance de conseil communal aura lieu le 15 mars 2021, probablement toujours dans cette même salle.

Le Président
Hubert Vermo



La Secrétaire
Nicole Bachmann